



Déclaration Liminaire CAPL n°2 du 27 juin 2019 **mouvement local des contrôleuses et contrôleurs** **au 1^{er} septembre 2019**

Madame la Présidente,

Notre commission réunie ce jour se tient dans un contexte particulier de la vie de notre administration. En effet la géographie revisitée annoncée par M Darmanin en juillet 2018 vient d'être dévoilée le 7 juin, après des mois d'omerta totale sur le sujet. Enfin notre direction communique SA géographie revisitée aux 1426 agent.es qui la composent. Pourtant il aurait été honnête de le faire en amont de la campagne de mouvement local, certain.es collègues auraient peut-être fait leur demande de mutation autrement. Chacun.e a le droit de demander à quitter un service et le droit de ne pas demander un service si celui-ci risque d'être supprimé, remplacé ou transféré. Vous les invitez donc à subir le démantèlement programmé de notre direction sans pouvoir, ne serait-ce qu'un peu, l'anticiper. Mutation subie ou forcée quand tu nous tiens.

Notre direction fait partie des 14 directions qui mettent en œuvre dès le 1er septembre 2019 la départementalisation pour les affectations. Solidaires Finances Publiques rappelle que dès le premier jour nous avons détecté et dénoncé tout le danger que représente cette destruction des droits et garanties des agent.es en terme de mobilité choisie. Le Directeur Général de l'époque avait expliqué que les règles de mutation issues de la fusion avaient été trop en faveur de l'agent.e au détriment de l'intérêt du service. Il s'est donc empressé, comme cadeau de départ pour l'ensemble des agent.es de la DGFIP sans doute, de détruire les fondements des règles fusionnées. Ces règles étaient certes imparfaites mais élaborées par l'administration dans l'intérêt des droits collectifs et individuels des agent.es DGFIP. Le but recherché par l'administration n'est pas de transférer la charge des travaux des CAP nationales aux CAP locales, le but ultime de cette réforme est de supprimer les garanties de maintien à la commune lors d'une réorganisation ou suppression de poste/service. Cette règle protectrice pour les agent.es était un frein pour cette administration qui gère uniquement des ressources et non plus des hommes et des femmes. Désormais, vous avez les mains libres pour mettre en œuvre la géographie revisitée, et tout le démantèlement des missions et services de la DGFIP en appliquant à la lettre "action publique 2022".

Avec la suppression des garanties à la commune, vous pensiez que vous n'auriez plus de surnombre d'un côté et de sous-effectifs de l'autre. L'administration a annoncé également que la départementalisation conduirait à court terme à la suppression des affectations ALD puisque les nouveaux arrivant.es dans le département auraient forcément un service et que les anciens ALD auraient vocation à court terme à se stabiliser également sur un service de la direction. Parfois, il y a de belles idées dans la théorie, mais la mise en œuvre s'avère plus douloureuse !

Nous rappelons également que les niveaux de priorités mis en œuvre par l'administration est une atteinte d'une part à l'ancienneté et d'autre part contraire à la loi lorsque les mouvements internes pour convenances personnelles passent avant les rapprochements des collègues arrivant de l'extérieur ! Et que dire au passage du rallongement des délais de séjour entre 2 mutations qui n'est

qu'un obstacle de plus à la mobilité choisie des agent.es.

Vous l'aurez compris, la départementalisation est un recul collectif pour les droits à mobilité choisie. Il n'en demeure pas moins que la Direction Générale a imposé des règles de mutations. Notre rôle d'élu.e en CAP locale consiste donc d'une part à vérifier à ce que vous appliquiez correctement **l'ensemble de vos règles** et d'autre part à **défendre les situations individuelles qui nous sont confiées.**

Enfin s'agissant de la mise en œuvre du dialogue social, Solidaires Finances publiques souhaite vous rappeler que la période de consultation qui s'étend du jour de la publication du projet à celui de la CAPL permet aux élu.es de vous interpellier sur des sujets techniques et de consulter sur place l'intégralité des documents qui vous ont permis de réaliser ce mouvement. Si nous pouvons comprendre qu'en matière d'organisation des services RH cela peut être lourd, l'objectif reste de comprendre le mouvement et d'appréhender toutes les difficultés que vous avez pu rencontrer. La préfiguration dans un contexte de réduction des services de RH locaux ne peut que compliquer la tâche de toutes et tous : des RH, des agent.es en demande d'information et des représentant.es du personnel.

Les travaux de la CAPL permettent de mettre en avant les failles de ce nouveau système qui n'offre plus de garantie lisible pour l'ensemble des agent.es :

- le peu d'espoir offert aux agent.es qui bénéficient d'un rapprochement familial sur une commune qui ne comportent que peu d'emplois. Les chances de rapprochement ne sont donc pas les mêmes pour tous les agent.es.
- les dommages collatéraux des affectations à l'initiative de l'administration : soit une affectation d'office sur un poste, soit une affectation d'office « ALD LOCAL »
- Ceux et celles qui obtiendront une mutation sur une trésorerie n'auront plus qu'à subir la géographie revisitée et attendre de savoir ce qu'il adviendra d'eux.

Notre nouveau DG, M FOURNEL, venu à la préfecture d'Arras ce vendredi 21 juin, indique « remettre l'humain au centre de cette réforme », en mentionnant que la géographie revisitée du 62 a été vue en relation avec les bassins d'habitation des agent.es et qu'au final, ça ne sera qu'une petite minorité des collègues qui devra se déplacer.

Solidaires Finances Publiques 62 refuse que les collègues (même si ce n'est qu'une petite minorité) s'éloignent de leur domicile et que leur vie personnelle et professionnelle soit impacté par la géographie revisitée.

Que leur restera-t-il comme choix, délibérément voulu et non subi, avec la géographie revisitée et ces règles de gestion qui seront infirmées ou confirmées lors du GT national du 11/07/2019 ?

Madame la Présidente, vous avez souhaité préfigurer la départementalisation, soyez assurée que les élu.es de Solidaires finances publiques du Pas-de-Calais joueront pleinement leur rôle tout au long de ces débats pour relever les éventuels points forts mais également pour souligner toutes les faiblesses de cette nouvelle gestion.

Les élu.es en CAP
Nadège BOTTE,
Sandrine BUQUET

Céline VANDEN BROECK, *experte*

